



IMPORTANT: Les membres du groupe sont tenus de se conformer aux instructions de l'aide-mémoire correspondant à leur certification. S'ils souhaitent s'écarter de celles-ci, ils doivent soumettre une demande au bureau d'ARTUS.

Tous les documents sur lesquels sont faites des déclarations concernant la certification doivent être préalablement autorisés par le coordinateur de certification principal! (e-mail: gm@bernerwald.ch)

1. Indication de produits certifiés sur les documents de vente

Les instructions suivantes doivent impérativement être respectées, afin que le produit soit reconnu comme un produit certifié. Un document de vente valable (facture, bulletin de livraison, note de crédit) pour du bois certifié n'a pas besoin de contenir de logo FSC®. **Si le logo FSC y figure, les prescriptions énoncées au chapitre 2 de cet aide-mémoire doivent être observées. Des exemples sont présentés au chapitre 3.**

1.1 Document de vente pour produits certifiés et non certifiés

L'indication suivante doit être ajoutée sur la facture pour chaque entrée (article) certifiée:

FSC 100 %: TUVDC-FM/COC-300015

Selon la place disponible, les entrées certifiées d'une facture peuvent être accompagnées d'un renvoi (p.ex.: 1, * ou ^{FSC}). Dans ce cas, le texte suivant apparaît obligatoirement en note de bas de page:

^{1, *} ou ^{FSC}: **FSC 100%: TUVDC-FM/COC-300015**

Le texte ci-après peut également être ajouté devant «FSC 100 %» (voir aussi exemple en 1.2):

«Les produits indiqués *proviennent de forêts gérées de manière exemplaire et sont certifiés.*»

(le texte en italique est optionnel)

1.2 Document de vente pour produits certifiés uniquement

Quand toutes les entrées (articles) d'une facture sont certifiées, il est possible de ne faire figurer que l'indication générale ci-dessous:

«Tous les articles figurant sur cette facture *proviennent de forêts gérées de manière exemplaire et sont certifiés: FSC 100 %, TUVDC-FM/COC-300015.*»

(le texte en italique est optionnel)

2 Utilisation du logo FSC®

2.1 Principes généraux

À partir du 01.04.2018, les logos FSC accompagnés du numéro de licence («FSC® C014526») doivent être utilisés. Les anciens logos ne doivent plus être employés à compter de cette date-là.



Toute utilisation du label FSC (logo de l'arbre, sigle «FSC» et dénomination «Forest Stewardship Council») doit être consentie par le coordinateur de certification principal et par l'organisme de certification. Une copie de l'autorisation doit être archivée par la RMU. Le label ne peut être utilisé qu'une fois ces autorisations reçues!

- 1) Adressez-vous au coordinateur de certification principal pour obtenir les modèles du logo FSC (e-mail: gm@bernerwald.ch)
- 2) Précisez les utilisations du label que vous prévoyez (logo sur un modèle de facture ou sur votre site Internet, utilisation de l'abréviation «FSC®» sur un panneau publicitaire ou pour une marque à chaud pour table, etc.) à gm@bernerwald.ch (via un document Word, une capture d'écran, une photo, etc.). Pensez à transmettre votre demande à temps. Le traitement d'une demande peut prendre jusqu'à un mois.
- 3) ARTUS transmet votre demande à l'organisme de certification le cas échéant.
- 4) Vous recevrez une réponse ou une autorisation d'utilisation soit de la part d'ARTUS, soit directement de la part de l'organisme de certification. Archivez le document, afin de pouvoir le présenter ultérieurement lors d'un audit.

Utilisez les modèles du logo FSC mis à disposition par ARTUS. Le logo ne peut pas être modifié par principe. Si vous souhaitez un logo différent (par exemple, en plusieurs langues), adressez-vous au bureau d'ARTUS. Les règles qui régissent le choix du logo en fonction du produit sont présentées dans les chapitres suivants. En règle générale, les exigences du standard FSC «FSC-STD-50-001» doivent être respectées. Les exigences principales sont également rappelées dans les chapitres suivants.

2.2 Utilisation «off Product» – Impressions, médias numériques, etc.

Pour des utilisations «off Product» (c'est-à-dire non apposé sur le produit, tels que modèles de factures, sites Internet, prospectus, etc.), veuillez utiliser le modèle présenté dans le classeur «OffProduct ». Le slogan «Le signe d'une gestion forestière responsable» peut être retiré pour des raisons d'espace (à justifier).



Das Zeichen für
verantwortungsvolle
Waldwirtschaft

L'utilisation du logo est soumise aux recommandations suivantes:

- La version à privilégier se compose d'une écriture blanche sur un fond vert. Comme variantes, il existe une version en vert sur un fond blanc ou en noir sur un fond blanc. La teinte standard du vert et la taille du logo ne sont pas modifiables.
- **Si le logo est utilisé sur des documents de vente qui ne répertorient pas uniquement des produits certifiés**, il doit être accompagné de l'indication suivante: «Seuls les produits identifiés comme tels sur ce document sont certifiés FSC».
- La première occurrence des initiales «FSC» ou de la dénomination «Forest Stewardship Council» dans un texte doit être suivi immédiatement de ® (en exposant).
- L'utilisation du logo dans l'en-tête d'un document (lettre, facture, bulletin de livraison, e-mail, page Internet, prospectus, etc.) est interdite.
- Taille minimum du logo «off Product»: le dessin de l'arbre et des initiales doivent au minimum mesurer 10 mm de hauteur.



2.3 Utilisation «on Product» – Étiquette, marques à chaud, etc.

Pour des utilisations «on Product» (c'est-à-dire apposé sur les produits, telles qu'étiquettes pour tables ou bancs, arbres de Noël, etc.), veuillez utiliser le modèle présenté dans le classeur «OnProduct Labels».

L'utilisation du logo est soumise aux recommandations suivantes:

- La version à privilégier est composée d'une écriture blanche sur un fond vert. Comme variantes, il existe une version en vert sur un fond blanc ou en noir sur un fond blanc. La teinte standard du vert et la taille du logo ne sont pas modifiables.
- Outre le logo FSC, aucun autre logo de système de certification forestière ne doit figurer sur le produit.
- Le logo FSC contenant le code de licence peut être marqué à chaud directement sur le produit final (table, banc, etc). Néanmoins, une indication standard du label (étiquette ou autocollant) doit également accompagner le produit.
- La taille minimale du logo doit être respectée, l'espace autour du label correspond à la taille de l'inscription «FSC» :





3. Exemples de pied de page sur les documents de vente

Veillez respecter les instructions énoncées dans les chapitres 2.1 et 2.2 (Principes généraux et utilisation «*Off Product*»). Si vous devez utiliser des pieds de page prédéfinis, un modèle de ceux-ci doit également être soumis à l'**autorisation du coordinateur de certification principal**. Le modèle ne peut être utilisé qu'une fois cette autorisation accordée.

Le logo FSC, comme utilisé dans les exemples de pieds de page ci-dessous, doit être dans un **format qui permet encore de lire la signature «La marque de la gestion forestière responsable»**. La taille ne peut pas être changée.

3.1 Exemples FSC® avec produits certifiés et non certifiés

¹ FSC 100 %: TUVDC-FM/COC-300015.

Seuls les produits identifiés comme tels sur ce document sont certifiés FSC.



¹ Les produits indiqués sont certifiés. FSC 100 %: TUVDC-FM/COC-300015.



¹ Les produits indiqués proviennent de forêts gérées de manière exemplaire et sont certifiés. FSC 100 %: TUVDC-FM/COC-300015.



3.2 Exemples FSC® avec des produits certifiés uniquement

Tous les articles figurant sur cette facture sont certifiés. FSC 100 %: TUVDC-FM/COC-300015.



Tous les articles figurant sur cette facture proviennent de forêts gérées de manière exemplaire et sont certifiés. FSC 100 %: TUVDC-FM/COC-300015.


